

Journée du 4 septembre 2026

La Grande Motte



Présentation de l'UMIPPP et de la PASS psy
Pôle de psychiatrie
CHU de Montpellier

Présentation de l'UMIPPP (Unité Mobile Intersectorielle pour Population en situation de Précarité) ou EMPP de Montpellier et de la PASS (Permanence d'accès aux soins de santé) de psychiatrie

- A la suite du PRAPS (Programme d'Accès à la Prévention et aux Soins) de 1998 concernant la lutte contre les exclusions : mise en place en décembre 1999 d'une équipe mobile à Montpellier avec deux infirmiers dédiés.
- La circulaire du 23 novembre 2025 relative à la prise en charge des personnes en situation de précarité et d'exclusion définit les missions de ces équipes mobiles. Elle a été remplacée par l'instruction du 6 juin 2024 qui actualise leur cadre d'action et met en place des coordinations régionales. 16 EMPP en Occitanie et une coordination régionale.
- C'est une unité intersectorielle du pôle de psychiatrie (7 secteurs de psychiatrie adulte, deux en pédopsychiatrie) au CHU de Montpellier
- Création de la PASS psy en janvier 2011 à Montpellier, 4 PASS psy en Occitanie en 2022

Constitution de l'équipe

UMIPPP

Un psychiatre à 0,7 ETP

Un cadre de sante à 0,2 ETP (arrivée mi septembre)

Une psychologue à 0, 8 ETP

8 infirmiers dont un en CLD depuis avril 24 (5,9 ETP)

Une AMA à 0,8 ETP

PASS psy

Une assistante sociale à plein temps

Un psychiatre à 0,3 ETP

Un 0,4 ETP d'infirmière depuis octobre 25 (occupé par deux IDE avec des remplacements assurés par tous les soignants si besoin)

0,2 ETP de médecin généraliste depuis janvier 2025

Mesure 9 depuis janvier 25

1,7 ETP assuré par 3 psychologues sur les structures AHI (Accueil, Hébergement, Insertion)

Plus 0,5 ETP en cours de recrutement

Missions

1- Aller vers : des personnes en situation de précarité (sans domicile ou dans les structures d'hébergement) à la demande le plus souvent d'un travailleur social.

Accueillir

Evaluer l'état psychique et l'état général de la personne (antécédents psychiatriques, addictions, facteurs de vulnérabilité et de sécurité...) permettant de soutenir, rassurer, nouer et maintenir un lien pour une reprise de soins, un début de soins, une urgence, une hospitalisation ; accompagner, proposer une autre rencontre, laisser des coordonnées (chaque infirmier a un téléphone mobile professionnel).

Orienter si possible vers le droit commun : CMP, psychiatres et psychologues libéraux mais aussi les associations, la PASS psy, les urgences, les soins somatiques, addictologiques, ..

Accompagner : entretiens infirmiers, psychologiques, psychiatriques, groupe thérapeutique à venir autour du corps en mouvement

2- Auprès des partenaires :

Evaluer la demande du travailleur social, transmission d'éléments utiles à l'élaboration du projet social, soutien.

Participation aux réunions institutionnelles, aux concertations, aux études de cas ou aux commissions complexes, aux réunions Santé Social (organisées par le collectif santé précarité), aux commissions du « Un chez soi d'abord ».

Information sur la maladie mentale, les dispositifs de soins et comment y faire appel.

3- Travail en réseau, d'interface avec les partenaires des soins, sociaux, associatifs, institutionnels, caritatifs.

Lieux d'intervention

- Possibles sur tous les secteurs de l'hôpital (Montpellier, Lunel, Cœur d'Hérault...) pour les personnes majeures
- -Aller vers les publics quels que soient les lieux où le besoin sont repérés afin de faciliter la prévention, le repérage précoce et identifier les besoins.

L'UMIPPP se déplace vers :

- les accueils de jour (PAUSE, la Halte solidarité) ;
- les services d'accueil et d'orientation (SAO CORUS, FARE...) ;
- les dispositifs d'urgences (Rives du Lez devenu Saint Côme, Acala, La Jasse Maurin, Abri de nuit Coallia qui ferme en octobre, hôtels du 115, regain...) ;
- les dispositifs d'hébergement (CHRS, Stabilisation, appartements relais, maison relais...) ;
- Dans la rue avec le SAMU social depuis juin 2008
- Des associations spécialisées (CAARUD La Boutik et Axess, la Babote, le Refuge, le pôle RSA, des CADA : Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile, des HUDA, PRADHA, CAES

Evolution : au cours du temps, des changements de fonctionnement et des créations ou fermeture de lieux d'accueil ou d'hébergement, sous forme de permanence ou à la demande.

Mise en place de conventions entre le CHU et les structures partenaires

Missions de la PASS psy

- Faciliter l'accès au système de santé des personnes sans couverture sociale ou en situation de précarité et éviter la rupture de soins.
- Informer sur les autres droits et orienter vers les structures d'accueil et d'accompagnement social adaptées.
- Jouer un rôle de prévention de santé publique.
- Avoir un rôle d'interface en interne au sein de l'hôpital et en externe avec les principaux acteurs sanitaires et sociaux.
- Objectif : retour vers le droit commun (médecin traitant...),

Orientation vers la PASS psy

POUR QUI ?

- Personnes en défaut de couverture sociale en situation précaire.
 - Présentant un problème de santé **nécessitant des soins**.

QUAND ?

- Demande d'évaluation au niveau santé (pour les partenaires extérieurs / mission d'accès aux soins).
- **Pour assurer la continuité des soins (sortie d'hospitalisation / prescription suite consultation)**
 - Rupture de traitement.

Pour nous joindre

Secretariat UMIPPP 0467336689

PASS psy 0467339883

umippp@chu-montpellier.fr

passpsy@chu-montpellier.fr

Bâtiment B1 hôpital La Colombière premier étage

Pôle de psychiatrie

CHU de Montpellier